

La liberté d'expression

- [C'est quoi, la liberté d'expression ?](#)
- La liberté d'expression, c'est un droit fondamental, garanti par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.
- [Ah oui c'est l'année de la Révolution française.](#)
- Cet article dit: "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi."
- [Ah, c'est super ! Si je comprends bien, on est libre de parler de ce qu'on aime ou de ce que l'on aime pas, de ce à quoi on croit ou de ses propres idées...](#)
- Oui ! C'est une chance, car dans d'autres pays, il est interdit d'exprimer des idées qui ne sont pas en accord avec les idées des gens qui dirigent le pays. Les gens ne sont pas libres de s'exprimer et donc de penser.
- [Mais...alors... ici, en France, si mon voisin ne m'aime pas, il peut dire n'importe quoi sur moi librement, sans être puni ?](#)
- Eh non ! Heureusement, une loi, dont on fête cette année les 140 ans, donne clairement les limites de cette liberté d'expression : c'est la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Cette loi sanctionne certains propos : les injures, l'appel à la violence, à la haine, ou encore la diffamation...
- [La diffama... quoi ?](#)
- La diffamation, c'est une fausse accusation. C'est le fait d'écrire ou de prononcer publiquement des propos qui accusent une personne de quelque chose de faux en cherchant à nuire à sa réputation ou à sa dignité.
- [Donc, si mon voisin qui ne m'aime pas raconte des bêtises sur moi aux copains de l'école, il sera puni, c'est ça ?](#)
- Exactement. La punition prévue par la loi est une amende ou parfois une peine de prison. Mais, à l'école, on n'est pas toujours obligé d'en arriver là... Avant que le conflit devienne trop grave, il est important d'en discuter avec un adulte qui pourra vous aider à trouver une solution.
- [D'accord. Donc si j'ai bien compris, la loi nous autorise à dire ou écrire ce que l'on veut, mais en faisant attention à ne pas dépasser certaines limites, comme les injures ou la dif-fa-ma-tion.](#)
- Bravo. Et sur le site de lundi?L'info!, tu trouveras des liens vers des vidéos qui t'expliquent tout ça encore plus précisément.

Les vidéos :

[Public Sénat, "C'est quoi, la liberté d'expression ?"](#)

[C'est quoi la liberté d'expression ? - 1 jour, 1 question](#)

[La liberté d'expression et ses limites - Les Clés des Médias](#)